



Albi, le 9 août 2019

Communiqué de presse

Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 16 juillet 2019, publié au Journal Officiel du 9 août 2019, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les communes d'**Almayrac, Carmaux, Castelnau de Montmiral, Marnaves et Rosières**, pour le phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018.

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication au Journal Officiel pour déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès de leurs assureurs.

Contacts Presse :

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 - eugenie.durand@tarn.gouv.fr
Charlotte-Émeline DANTY – 05 63 45 60 87 – charlotte-emeline.danty@tarn.gouv.fr
ASTREINTE COMMUNICATION (après 18h, week-ends et jours fériés) - **06 08 36 07 22**
Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>